



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 juin 2026 COMMUNE DE DOUELLE

La réunion a débuté à 19H00 sous la présidence de Mme le Maire, Bénédicte LANES-FOURNIE.

Présents : Bénédicte LANES-FOURNIE, Nicolas GRAND, Agnès MAUBOUSSIN, Patrick BALLESTER, Jérôme BRETEL, Thierry COQUELET, Erika LOMBERGET, Monique ZAPALA, Alizée FURON, Marie-Christine ALLINC, Yann CLEMENT, Jean-Luc RAIMONDO, Marie-Noëlle DA LOZZO

Excusés : Guillaume SOULAYRES (procuration à Nicolas GRAND), Myriam DELSAHUT (procuration à Nicolas GRAND)

Absents : Marie-Noëlle DA LOZZO pour le l'approbation du PV du 25/04/20026

Le quorum (plus de la moitié des 14 membres du CM), étant atteint, la séance est ouverte

Le secrétariat est assuré par Mme MAUBOUSSIN

Ordre du jour

- 1 Approbation du PV du 25/04/2026
- 2 Vote taxe aménagement
- 3 Révision prix location matériel
- 4 Désignation délégué lot Ingénierie
- 5 Engagement acquisition des locaux du restaurant Les Mariniers
- 6 Questions diverses

1 Approbation du PV du 25/04/2026

Lors du vote sur le retrait de la délibération n° 2026/03-005 du 21/03/2026 (vote des taux des indemnités des élus), Jérôme Bretel avait voté contre, vote qui n'a pas été pris en compte dans le procès-verbal.

Sous réserve de la correction de cette erreur, le PV du 25/04/2026 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés, soit 14 voix.

Votant : 12+2P

Pour : 12+2P

Abstention : 0

Contre : 0

Arrivée de Marie-Noëlle DA LOZZO à 19H10

2 Vote taxe aménagement

La taxe d'aménagement est due pour tous travaux qui font l'objet d'un permis de construire et son produit sert à financer les équipements communaux (voirie, réseaux...).

Les taux proposés sont : 4 % pour les zones 1AU (à urbaniser ; 35 parcelles situées au Moulinat), et 2 % pour le reste de la commune.

MZ : est-ce qu'elle couvre les frais ?

BLF : non ; la commune a acheté les terrains pour 15 k€, les travaux ont coûté env. 50 k€ mais c'était un choix de développer ce secteur.

JLR : le chemin du Petit-Bois a été financé les propriétaires (40 k€), mais la taxe est à 2 %.

MNdL : souhaite installer un container pour y installer un bureau, la taxe est-elle due ?

BLF : oui, à 2 %

Divers échanges et explications par PB sur la réglementation en matière de construction/ extension.

NG : annonce qu'il votera contre car cette taxe de 4 % s'applique non seulement aux constructions neuves, ce qui est acceptable, mais également aux aménagements ultérieurs de piscine, garage, ce qui est injuste à son avis.

Informe qu'il ne vote que pour lui-même, Myriam Delsahut dont il détient le pouvoir ne lui ayant pas donné de consigne de vote.

Propositions (taux à 4 % pour la zone 1AU, 2 % pour le reste de la commune) adoptées à la majorité des membres présents ou représentés :

Contre : 4 (N. Grand, Y. Clément, P. Ballester, MN da Lozzo)

Abstentions : 0

Pour : 11 voix

Votant : 13+2P

Pour : 11+4P

Abstention : 0

Contre : 4

3 Révision prix location matériel

Il s'agit de différencier et d'augmenter légèrement les tarifs en prévision du renouvellement du matériel et pour mieux valoriser le travail des agents qui déplacent ce matériel.

Les prix actuels sont :

Matériel	Prix
- Table en bois (220x80) +2 bancs	5.00€/l'ensemble
- Chaises	0.30€/chaise

Les nouveaux prix sont :

Matériel	Prix
- Table en bois (220x80)	5.00€/table
- Bancs	1.00€/banc
- Chaises	0.50€/chaise

YC : combien rapportent ces locations ?

BLF : de 1 800 € à 2 000 € / an

YC : est-ce qu'il est prévu de changer les chaises rouges car beaucoup sont en mauvais état, voire dangereuses (risque de casse) ?

BLF : non car même si vieilles, elles font leur office ; un tri a été fait pour retirer celles en mauvais état et une cinquantaine avaient été achetées il y a qq années.

YC : visiter les sites d'enchères (Agora store, Inter enchères) car il y a beaucoup de matériel à vendre, à des prix très intéressants.

JLR : idem pour outillage

PB : mais à visiter régulièrement pour saisir les opportunités.

BLF : y penser pour le budget 2027.

Votant : 13+2P

Pour : 13+2P

Contre : 0

Abstention : 0

4 Désignation délégué CLECT

Délibération retirée : Lot Ingénierie est le nouveau nom du syndicat départemental d'aménagement et d'ingénierie du Lot (SDAIL), dont les représentants ont été désignés lors de la séance du 21 mars 2026.

5 Engagement acquisition des locaux du restaurant Les Mariniers

Ce local est une opportunité pour relocaliser l'épicerie qui est très mal placée si on veut conforter son activité et maintenir ce commerce de proximité.

Le propriétaire Jean-Louis Malique demande cet engagement car il a reçu une autre proposition et il voudrait que la commune se positionne officiellement.

Prix de vente : 176 k€ y compris licence IV

L'achat se ferait via l'EPFO (comme pour l'îlot Soulayrès, le « Cardit »). Rendez-vous mercredi 9/6 pour faire le point sur les projets immobiliers de la commune. L'EPFO intervient plutôt pour les projets comprenant du logement mais dispose également d'un pôle économique.

YC : si achat, les frais de transformation seront-ils à notre charge ? Ne serait-il pas plus judicieux que le futur occupant investisse également ?

BLF : à ce stade, on ne sait pas qui sera le futur occupant donc les travaux seront réalisés par la commune mais un contrat de location sera signé ensuite.

De plus, ce genre de travaux peut bénéficier de subventions de l'Europe à des taux très intéressants.

PB : pas d'autre occasion d'avoir des locaux commerciaux en raison du PPRI : un local commercial ne peut être installé que dans un ancien local commercial (cas du restaurant). Si on le laisse passer, on n'aura pas d'autre emplacement possible.

YC : le public est habitué à l'épicerie dans la rue. Ce projet est-il bien utile ? De plus, pas de jonction possible avec la maison Fournié.

PB : autre accès en cours d'étude par l'arrière

MZ : c'est une vraie opportunité ; le montant n'est vraiment pas élevé, avec en plus la licence IV.

MNdL : si l'EPFO ne suit pas, qu'est-ce qu'on fait ?

BLF : on pourra acheter ; il ne faut pas avoir peur de se lancer. Mais si on veut mener ce projet, il faut d'abord bloquer le foncier.

YC : possible de transformer un restaurant en épicerie ?

PB : oui, cela reste un local commercial.

EL : quelle est l'échéance ? Si les délais sont trop longs, l'épicier risque d'abandonner

PB : il est prévu de le rencontrer

Votant : 13+2P

Pour : 12+2P

Contre : 0

Abstention : 1 Yann CLEMENT

6 Redevance occupation du domaine public pour l'implantation d'un ponton flottant

Ce ponton servira à amarrer les bateaux l'été. L'hiver, les bateaux sont mis à l'hivernage mais il est néanmoins prévu pour résister à des crues XXL.

Coût des travaux : 100 k€. L'entretien sera à la charge du loueur.

Comme il doit s'ancrer dans un mur appartenant à la commune, il faut un arrêté d'occupation du domaine public, qui donnera lieu à redevance.

BLF s'est fait assister par la DDT (service de la police de l'eau) pour la rédaction de l'arrêté mais elle demande l'autorisation au conseil municipal de négocier le montant de la redevance qu'elle propose à 2 000 € / an, eu égard à la surface financière du groupe Crown Bleu Line.

MZ : pourquoi pas 2 400 € soit 200 € / mois ? ça ferait un compte rond. Est-ce qu'il sera utilisé par l'aviron ?

BLF : non

NG : mais attention à ce qu'il ne soit pas utilisé par les jeunes, comme l'était celui de l'aviron.

AF : qu'en est-il d'ailleurs du ponton de l'aviron (emporté par la crue de février) ?

BLF : le Grand Cahors a voté le budget pour le remplacer mais l'agglo recherche des subventions.

Par ailleurs, ce n'est pas plus mal qu'il ait disparu, cela a évité l'affluence de jeunes pendant la semaine de canicule, eu égard aux nuisances qu'on a connues par ailleurs (feux, BBQ...).

D'accord pour négocier la redevance à 2 000 € / an.

Plus aucun sujet n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 19H40.